

- **Vu** le Code de l'Education ;
- **Vu** la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- **Vu** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;
- **Vu** les statuts de l'Université Pierre et Marie Curie.

Le président de l'Université Pierre et Marie Curie

ARRETE

Article 1 :

Les élections des représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires se dérouleront le :

**Jeudi 20 octobre 2011
de 9H à 17H30**

Article 2 :

8 bureaux de vote sont ouverts :

Un bureau de vote sera ouvert pour les personnels en fonctions sur **le site Jussieu** à l'adresse suivante :

**Campus Jussieu
Centre Sportif Jean Talbot - Bâtiment B - rez-de-chaussée
4, Place Jussieu
75005 PARIS**

Un bureau de vote sera ouvert pour les personnels en fonctions sur **le site des Cordeliers** à l'adresse suivante :

**Salle Marie-Curie
15, rue de l'école de médecine
75270 PARIS CEDEX 06**

Un bureau de vote sera ouvert pour les personnels en fonctions sur **le site d'Ivry** à l'adresse suivante :

**Bâtiment CD
Bureau OK08 – rez-de-chaussée (à côté du bureau d'Accueil)
3, rue Galilée
94200 IVRY-SUR-SEINE**

Les personnels se trouvant sur **les sites de la Pitié-Salpêtrière** voteront le jour du scrutin à l'adresse suivante :

**Salle des thèses, rez-de-chaussée du bâtiment 91
91, bd de l'hôpital
75013 PARIS**

Les personnels se trouvant sur les sites de Saint-Antoine, de Trousseau, de Rothschild, des Quinze-Vingt et de Tenon voteront le jour du scrutin sur le **site de Saint-Antoine** à l'adresse suivante :

**Salle du conseil, rez-de-chaussée du bâtiment universitaire
27, rue de Chaligny
75012 PARIS**

Un bureau de vote sera également ouvert dans chacun des observatoires océanologiques de Roscoff, Banyuls et Villefranche-sur-Mer :

Observatoire de Roscoff :

**HALL
Bâtiment Georges Teissier (GT)
Station Biologique de Roscoff
29682 ROSCOFF**

Observatoire de Banyuls :

**Salle de conférence du bâtiment A
Laboratoire Arago
Avenue du Fontaulé
66650 Banyuls-sur-Mer**

Observatoire de Villefranche-sur-Mer :

**Salle Trégouboff,
Station zoologique
06234 VILLEFRANCHE-SUR-MER**

Article 3 :

La répartition par collèges électoraux des sièges à pourvoir est la suivante :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
3 titulaires + 3 suppléants	2 titulaires + 2 suppléants	2 titulaires + 2 suppléants

Article 4 :

Les listes électorales sont arrêtées par le président de l'université, elles seront consultables **au plus tard le lundi 3 octobre 2011.**

La date limite de réception des listes de candidats a été fixée au jeudi 8 septembre 2011 à 16H00.


Article 5 :

Le dépouillement et la proclamation des résultats par le président de l'Université Pierre et Marie Curie auront lieu le vendredi 21 octobre 2011.

Article 6 :

La directrice générale des services de l'Université Pierre et Marie Curie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16/09/2011

Le Président de l'Université
Pierre et Marie Curie

Maurice RENARD

